

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE ET LA FONDATION MUSEE NATIONAL DE LA RESISTANCE

Entre :

L'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, a savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,
Monsieur Martin KOX, échevin,
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin,
Monsieur Andre ZWALLY, échevin,
Monsieur Christian Weis, échevin,

ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

ET

La Fondation Musée national de la Résistance, représentée par son Conseil d'administration actuellement en fonctions, représentée par son Conseil d'Administration actuellement en fonctions et pour les besoins de la présente convention par

Madame Julia KOHL, Vice-Présidente

Dénommée ci-après « la Fondation »,

La Ville et la Fondation sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 6 juillet 2018 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 24 janvier 2019.

Conformément au point *F) Dotation de la Ville, article 1. Dotation*, de la convention précitée, pour l'année budgétaire 2021, la Ville accorde une dotation de **540.000.-€ (cinq cent quarante mille euros)** à la Fondation. Le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le _____

*Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette*

*Fondation Musée national de la
Résistance*

Georges MISCHO, Bourgmestre

Madame Julia KOHL,

Vice-Présidente

Martin KOX, Echevin

Pierre-Marc KNAFF, Echevin

André ZWALLY, Echevin

Christian WEIS , Echevin